

GROUPEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

1. 12. 79

70306756
JAN. 1980

P.V. N° 435 202.12. / 19 79

OBJET DE LA PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (Personne concernée :

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de renseignements administratifs.
2	- Plan général de situation.
3	- Plan de situation.
4	- Planche photographique.
5	- Croquis de 1° O.V.N.I. aperçu par DEVINCENZI, Jean.
6	- Photocopies des articles de journaux découpés dans le journal "LE PROVENCAL".
7	- Procès-verbal d'audition de
8	-
9	-

faire suivre a DG J7

Joint à la . . .
. . . première expédition du présent).

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES	2	M. LE Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignement (V.H.) à PARIS -75- Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignement (V.H.) à PARIS -75-
	1	Mr. le Préfet des Alpes de Haute Provence à DIGNE -04-
	1	Mr. le Procureur de la République à DIGNE -04-
	1	Mr. le Général Commandant la IVème Région Aérienne à AIX-EN-PROVENCE -13-

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET



7 DEC. 1979

Delene
E.C. Lt-Colonel
Chef d'État-Major suppléant

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE /12/1979.

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ / PROCÈS-VERBAL N° / 197
04383 / n° 435 du 02.12.1979

N° PIÈCE / N° FEUILLET
435/1 / Premier

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

PERSONNE CONCERNÉE :

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Gendarme

~~XXXXXXXXXX~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Deux décembre mil neuf cent soixante dix neuf, à huit heures trente minutes, de service, et nous trouvant à la résidence, nous apprenons par la rumeur publique que Monsieur , boucher, a été le témoin d'une aventure peu banale le samedi 1er décembre 1979, vers 19 heures 40.

Alors qu'il revenait de BRAUX -04-, localité située à 10 kilomètres au NORD-EST d'ANNOT, se trouvant au volant de son véhicule fourgon CITROEN, il a tout à coup aperçu un Objet Volant non Identifié qui a surgi brusquement sur le côté gauche de son véhicule. Cet O.V.N.I., de couleur variant du blanc au rouge, en passant par le jaune et l'orangé et émettant un "Bip Bip" très rapide et très aigu, a suivi le véhicule sur deux kilomètres environ avant de disparaître brusquement comme il était apparu.

Nous nous rendons immédiatement à la boucherie , où nous contactons Monsieur qui nous confirme les faits relatés ci-dessus. Nous lui demandons de bien vouloir nous accompagner sur la route de BRAUX pour nous préciser les endroits exacts d'apparition et de la disparition de l' O.V.N.I.

En sa présence, nous nous transportons sur le plateau dit "de Braux", lieu-dit "Le Chalon", commune de SAINT-BENOIT -04-.

TRANSPORT - CONSTATATIONS ET MESURES PRISES

D' ANNOT, pour se rendre à BRAUX, nous empruntons la Départementale 908 pendant deux kilomètres, ce qui nous emmène au carrefour des Scaffarels, où passe la R.N. 202 rejoignant BARREME à NICE -06-. Cinq cents mètres après ce carrefour, sur la gauche, nous prenons la Départementale 110, raccordant la R.N. 202 au village de BRAUX -04-, situé à sept kilomètres cinq cents de cette route nationale. De la Route nationale 202, jusqu'au village de BRAUX, la Départementale 110 passe de l'altitude 620 à l'altitude 850 et présente cinq lacets compris entre le P.K. n° 1 au P.K. n° 5.

Le village de BRAUX, situé au NORD - EST de la localité D' ANNOT, comprend cent cinquante habitants.

Toujours accompagné de Monsieur , nous refaisons le parcours comme il l'a fait le samedi 1er décembre 1979 entre 19 heures 35 et 19 heures 45.

Nous roulons ainsi jusqu'au plateau dit "de Braux", lieu-dit "Le Chalon", situé sur le territoire de la commune de SAINT-BENOIT, commune sise à l' EST du dit plateau.

Monsieur , nous indique le lieu précis où il a vu surgir brusquement la boule extrêmement lumineuse. (Plan de situation - Pièce n° 435/3 et Planche

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
	X	Z
<input type="checkbox"/>	1	M. le Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi - Renseignement à PARIS -75-
<input type="checkbox"/>	1	M. Le Préfet des A.H.P. à DIGNE 04.
<input type="checkbox"/>	1	Mr. le Procureur de la République à DIGNE -04-.
<input type="checkbox"/>	1	Général Cdt. la 4° R.A. à AIX-EN-PROVENCE -13-.
<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVES transmises au Cdt. de Grpt.

DATE DE CLOTURE
 LE 17 Décembre 1979.

VU ET TRANSMIS PAR
 LE COMMANDANT D'UNITÉ

Photographique - Pièce n° 435/4 clichés n° 4 et 5).

Nous inspectons le plateau sur toute sa surface afin de découvrir des traces éventuelles. Nous remarquons la présence de traces de pas qui sont assez profondément marquées dans le sol, alors que nos propres chaussures ne marquent que très peu dans ce terrain au sol ferme. Après un examen plus approfondi, il est très probable que ces empreintes aient été laissées par un chasseur quelques jours auparavant, alors que les conditions climatiques étaient différentes. (Sol rendu plus souple du fait du dégel).

Un plâtrage a tout de même été effectué afin de conserver cette empreinte à nos services. La trace de pas qui a été relevée par plâtrage, mesure 29,5 centimètres de longueur sur 12 centimètres de large à l'endroit de la plante et 9 centimètres à l'endroit du talon. (Planche photographique - Pièces n° 435/4 clichés n° 16 - 17 et 18).

Cette empreinte a pu être laissée par une chaussure du type "Ranger's" peinture 45.

Aucune autre trace n'a été relevée sur le plateau dit "de Braux".

Redescendant la Départementale 110, en direction de la R.N. 202, nous prenons trois lacets avant d'arriver à l'ancienne route de Braux qui n'est plus carrossable du fait d'un éboulement. C'est à cet endroit que l'O.V.N.I. a brusquement disparu comme il était apparu. (Plan de situation - Pièce n° 435/3) - (Planche photographique - Pièce n° 435/4 clichés n° 6 - 8 - 9 - 10 et 12).

Un relais de télévision est installé sur la crête dite "de la Barre", à environ deux kilomètres au SUD - EST de la localité de BRAUX. Une ligne à haute tension passe dans le secteur d'apparition et de disparition de l'O.V.N.I. Elle débute à environ deux kilomètres au SUD de BRAUX, descend dans la vallée pour venir rejoindre la R.N. 202. (Plan de situation - Pièce n° 435/3).

Le secteur d'apparition et de disparition de l'O.V.N.I. a été délimité sur une carte d'état major. Le centre du cercle de délimitation de ce secteur correspond aux coordonnées U.T.M. 32 T LP 156 708. (Plan général de situation - Pièce n° 435/2).

Dès notre retour à notre Brigade, nous rendons compte immédiatement des faits à notre Commandant de Compagnie qui nous ordonne d'effectuer une enquête approfondie. Il se charge quant à lui d'adresser le message de compte rendu aux autorités concernées.

Au reçu de cette information, l'Adjudant-Chef Commandant Temporairement la Compagnie de Gendarmerie de CASTELLANE, se transporte sur les lieux.

Un plan général de situation a été établi. Celui-ci mentionne le secteur d'apparition et de disparition de l'O.V.N.I. (Pièce n° 435/2).

Un plan de situation a été effectué. Il précise le trajet suivi par Monsieur , le lieu d'apparition et de disparition de l'O.V.N.I., la trajectoire de l'O.V.N.I., l'implantation du relais de télévision de BRAUX, ainsi que la position de la ligne à haute tension qui passe dans ce secteur. (Pièce n° 435/3).

Des prises de vues photographiques ont été faites. Les clichés représentent les différentes vues du plateau dit "de Braux", le parcours suivi par Monsieur , le secteur d'apparition et de disparition de l'O.V.N.I., la vue d'une des traces de pas remarquée sur le plateau dit "de Braux", ainsi que l'empreinte de pas relevée par plâtre. (Pièce n° 435/4 - 18 clichés).

Un croquis approximatif en couleur de l' O.V.N.I. aperçu par Monsieur a été effectué en sa présence et sous les indications qu'il nous a fournies. (Pièce n° 435/5).

Les différents articles concernant cette affaire, dans le journal "LE PROVENCAL", ont été photocopiés et certifiés conformes. Ils font l'objet de la pièce n° 435/6).

ENQUETE

Le lundi 3 décembre 1979, nous apprenons que Monsieur a été obligé de s'aliter par suite d'un début d'occlusion intestinale dû au choc nerveux provoqué par la peur dont il a été victime le samedi 1er Décembre 1979.

Nous avons donc jugé utile de surseoir à son audition pour lui permettre de se reposer.

Le 5 décembre 1979, à 9 heures 30, nous trouvant en service à la résidence, nous nous transportons au domicile de Monsieur. Nous constatons que celui-ci est alité.

De son audition, il ressort que le samedi 1er décembre 1979, il s'est rendu à BRAUX comme chaque semaine afin de vendre de la viande au détail sur la place du village de cette localité.

A 19 heures 35, environ, il est reparti au volant de son véhicule fourgon CITROEN, pour rejoindre son domicile. Le ciel était dégagé, il faisait nuit, et il y avait la pleine lune.

Après avoir parcouru 2 kilomètres environ sans aucun incident, venant de passer le plateau dit "de Braux" situé au lieu-dit "Le Chanlon", il a vu brusquement surgir sur le côté gauche de son véhicule une boule extrêmement lumineuse, dont les couleurs variaient du blanc au rouge, en passant par le jaune et l'orange. Cette boule lumineuse émettait un "Bip Bip" très rapide et très aigu. Monsieur a pensé qu'il s'agissait très probablement d'un O.V.N.I.

Cet O.V.N.I. a suivi le véhicule de Monsieur sur deux kilomètres environ. Il se trouvait soit devant son véhicule, légèrement sur le côté, soit derrière. De plus, à chaque fois qu'il amorçait un virage en laet, l' O.V.N.I. coupait ce virage par le terre plein central formé par la courbe, et venait se placer devant le véhicule. Brusquement, cet O.V.N.I. a disparu comme il était venu.

Monsieur a poursuivi son chemin, est rentré directement à son domicile, a raconté son aventure à son épouse, et s'est immédiatement couché.

Au cours de la journée, il avait consommé deux ou trois demis de bière et était donc totalement lucide. Il n'a croisé aucun autre véhicule ni aucune personne, et il se trouvait seul à bord de son fourgon.

Il n'a ressenti aucune douleur ou sensation de chaleur.

Le lundi 3 décembre 1979, dans l'après-midi, se sentant toujours très nerveux par ce qu'il lui était arrivé, il a fait appeler le Docteur , qui a diagnostiqué une occlusion intestinale, due à un choc nerveux. Ce médecin lui a prescrit de rester alité jusqu'au jeudi 6 décembre 1979. (Procès-verbal d'audition - Pièce n° 435/7).

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Monsieur
profession de boucher

il exerce la pro-

Homme
sérieux et travailleur, il ne s'est jamais fait remarquer défavorablement par nos services.

... / ...

PIECE N° 435/1 - Quatrième feuillet.

Malgré nos diverses recherches, aucun autre témoin ordinaire de cette affaire n'a été découvert.

Fait et clos à

le 17 Décembre 1979.

Le Gendarme

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE - OBSERVATION D'UN O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 435 / 19 79

PERSONNE
ENTENDUE

boucher,

RÉFÉRENCES

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Cinq décembre mil neuf cent soixante dix neuf,

Gendarme Agent de Police Judiciaire,

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 5 Décembre 1979, à 9 heures 30, nous trouvant en service à la résidence, nous nous transportons au domicile de Monsieur :

personne qui, le 4^e Décembre 1979, à 19 heures 40 environ, a été poursuivie par un objet volant non identifié. Monsieur se trouvait au volant de son véhicule CITROEN Fourgon. Il revenait de BRAUX -04-, et se dirigeait vers ANNOT, en empruntant la D. 110.

Monsieur ayant subi un choc nerveux assez important, nous avons jugé utile de surseoir à son audition pour lui permettre de se reposer.

Le lundi 3 Décembre 1979, nous apprenons que Monsieur , a été obligé de s'aliter par suite d'une occlusion intestinale due au choc nerveux provoqué par la peur dont il a été victime le 4^e 1er Décembre 1979.

Arrivés à l'intérieur de son domicile, nous constatons que Monsieur est couché.

Nous l'entendons :

IDENTITE :

qui nous déclare à 10 heures :

DECLARATION :

Le samedi 1er Décembre 1979, je me suis rendu à BRAUX -04-, comme je le fais chaque semaine, afin de vendre de la viande au détail aux habitants du village de BRAUX.

Je possède un Fourgon CITROEN, qui me permet de faire de la vente ambulante dans les différents villages dépourvus de boucher.

Le village de BRAUX est situé à environ à 7 kilomètres d'ANNOT.

Je me suis donc installé sur la place du village où je suis resté jusqu'à environ 19 heures 35, heure à laquelle je suis reparti en direction d'ANNOT pour rejoindre mon domicile.

Une seule route est praticable pour se rendre de BRAUX à ANNOT.

Il s'agit de la Départementale 110.

Lorsque je suis parti de BRAUX, le ciel était dégagé, il faisait nuit, et il y avait la pleine lune.

J'ai parcouru environ 2 kilomètres sans aucun problème, et je circulais à environ 40 km/heure. Alors que je venais de passer le plateau dit "de Braux", lieu-dit "Le Chanlon", situé sur ma gauche en descendant, j'ai vu surgir brusquement sur le côté gauche de mon véhicule.

Le personne entendue.

L' A . P . J .

" " oule une boule extrêmement lumineuse, dont les couleurs vari-
 " " aient du blanc au rouge, en passant par le jaune et l'orangé.
 " " Affolé, j'ai eu très peur, et j'ai vivement accéléré afin de
 " " tenter de m'éloigner le plus rapidement possible de cette boule.
 " " Je roulais alors entre 70 et 80 Km/heure mais la boule lumineu-
 " " se me suivait toujours émettant un bip bip très rapide et très
 " " aigu, semblable à celui que peut faire un appareil électronique.
 " " " " " " Je ne savais pas du tout ce qu'était cette boule, mais j'ai
 " " tout de même pensé qu'il s'agissait très probablement d'un
 " " O.V.N.I.. Cet O.V.N.I. me suivant toujours, était soit devant
 " " mon véhicule, légèrement sur le côté, soit derrière. J'avais
 " " une très vive impression que les éventuels occupants de cet
 " " O.V.N.I., cherchaient à m'observer. " " " " " "
 " " " " " " Continuant à circuler, j'ai pris les trois épingles à che-
 " " veux formées par la D. 110, l'une à ma droite, la deuxième à
 " " ma gauche, et la troisième à droite. A chaque fois que j'amer-
 " " gais mon virage, l' O.V.N.I. coupait la route par le terre plein
 " " formé par l'épingle à cheveux, et venait se placer devant mon
 " " véhicule. A chaque fois, je n'essayais même pas de m'arrêter
 " " tellement j'avais peur, et je continuais ma route. L' O.V.N.I.
 " " s'élevait, et venait se placer derrière mon fourgon. " " " " " "
 " " " " " " Cette poursuite a duré sur environ 2 kilomètres, et brusque-
 " " ment, l' O.V.N.I. a disparu comme il était venu, sans laisser
 " " aucune trace dans le ciel. " " " " " "
 " " " " " " Lorsque l' O.V.N.I. a disparu, je devais me trouver à peu
 " " près à hauteur de l'ancienne route de Braux. " " " " " "
 " " " " " " Ayant toujours très peur, je roulais très vite et j'ai pour-
 " " suivi mon chemin. Je suis arrivé à ANNOT vers 19 heures 45. " " " " " "
 " " " " " " Je suis allé directement jusqu'à mon domicile, et j'ai rase-
 " " né ce qu'il m'était arrivé à mon épouse, et ensuite, je suis
 " " allé directement me coucher. " " " " " "
 " " " " " " S.I. : C'est la première fois que je vois un tel objet. " " " " " "
 " " " " " " S.I. : Au cours de la journée passée tant à ANNOT qu'à BRAUX,
 " " je n'avais consommé que deux ou trois denis de bière, j'étais
 " " donc totalement lucide lorsque cette aventure m'est arrivée. " " " " " "
 " " " " " " S.I. : Je n'ai croisé aucun autre véhicule, ni aucune person-
 " " ne pendant mon trajet, et je me trouvais seul à bord de mon
 " " véhicule. Il n'y a donc aucun témoin pour confirmer les faits
 " " qui se sont produits. " " " " " "
 " " " " " " S.I. : L' O.V.N.I. était de couleur variant entre le blanc et
 " " le rouge, en passant par le jaune et l'orangé. Il mesurait envi-
 " " ron deux ou trois mètres de diamètre. Il émettait un bruit pareil
 " " à celui que peut faire un appareil électronique, un "bip bip"
 " " très rapide et très aigu. " " " " " "
 " " " " " " Je n'ai ressenti aucune douleur ou sensation de chaleur, j'ai
 " " eu simplement très peur. " " " " " "
 " " " " " " Le lundi 3 Décembre 1979, dans l'après-midi, je me sentais
 " " toujours très nerveux par ce qui m'était arrivé. J'ai fait appe-
 " " ler le docteur qui a diagnostiqué une occlusion
 " " intestinale, due à un choc nerveux. Il m'a prescrit de rester
 " " alité jusqu'au jeudi 6 Décembre 1979. " " " " " "
 " " " " " " Je ne vois rien d'autre à ajouter. " " " " " "

Le 5 Décembre 1979, à 11 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L' A . P . J .

PLAN GENERAL DE SITUATION

BRIGADE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

" OBSERVATION D' UN O.V.N.I. "

PERSONNE CONCERNEE :

Monsieur

P.V. n° 435 du 2 Décembre 1979



L E G E N D E

- - Secteur où a été vu 1^{er} O.V.N.I. par Mr. [redacted]
(Le centre du cercle correspond aux coordonnées U.T.M.
32 T LP 156 708).
- R.N. 202 reliant BARREME -04- à NICE -06-.
- D. 110 reliant BRAUX à la R.N. 202



70306756

PLAN DE SITUATION

BRIGADE D' ANNOT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

" OBSERVATION D' UN O.V.N.I. "

PERSONNE CONCERNEE :

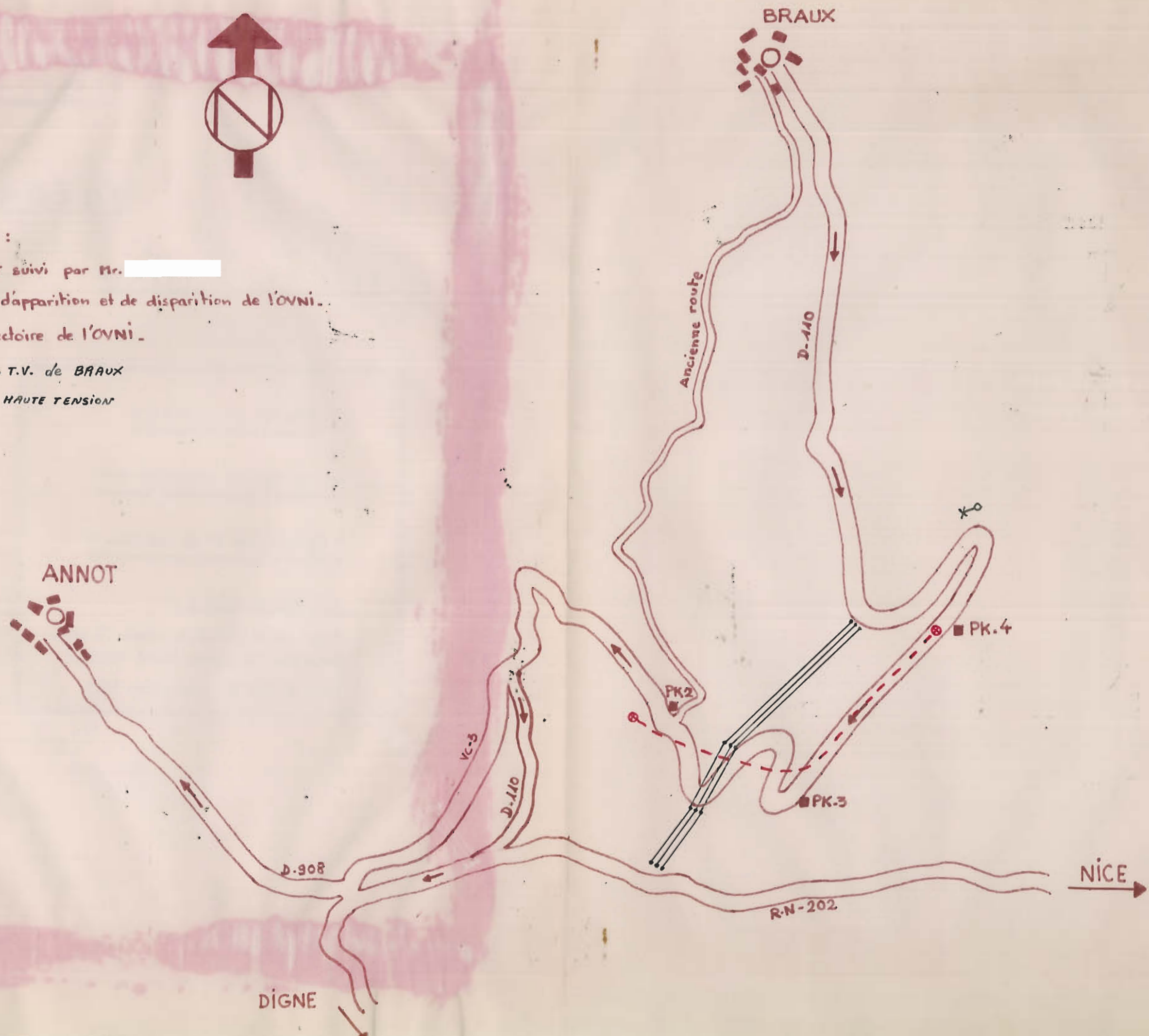
Monsieur

P.V. n° 435 du 2 Décembre 1979



LEGENDE :

- Trajet suivi par Mr. [redacted]
- ⊗ Lieux d'apparition et de disparition de l'OVNI.
- Trajectoire de l'OVNI.
- ⊗ Relais T.V. de BRAUX
- ≡≡≡ LIGNE HAUTE TENSION



ANNOT

BRAUX

DIGNE

NICE

D-908

Vc-3

D-110

R-N-202

Ancienne route

D-110

PK2

PK-3

PK.4

⊗



----- Trajectoire de l'OVNI.



70306756

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

BRIGADE D'ANNOT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

" OBSERVATION D' UN O.V.N.I. "

PERSONNE CONCERNEE :

Monsieur

P.V. n° 435 du 2 Décembre 1979

CLICHE N° 1

• Vue du plateau dit "de Braux",
lieu-dit "Le Chanlon", commune de
SAINT-BENOIT.



CLICHE N° 2

• Vue prise sur le bord du
plateau dit "de Braux". Vue
vers l'EST. Dans le cercle
rouge, on distingue le village
de SAINT-BENOIT.



CLICHE N° 3

• Vue du plateau dit "de Braux",
prise en direction de l'OUEST.
On aperçoit la D. 110, reliant
BRAUX à la R.N. 202.





CLICHE N° 4

- Vue prise à partir d'une hauteur du plateau dit "de Braux". On voit la D. 110, reliant BRAUX à la R.N. 202.
- X- C'est à cet endroit que l'O.V.N.I. est apparu aux yeux de Monsieur (P.K. n° 4).

CLICHE N° 5

- Vue de la D. 110, dans le sens BRAUX - R.N. 202. Sens de marche de Monsieur, au volant de son véhicule.
- L'O.V.N.I. est apparu brusquement à cet endroit. X



CLICHE N° 6

- Vue de la D. 110, dans le sens BRAUX - R.N. 202.
- Première épingle à cheveux à droite. L'O.V.N.I. suivait le véhicule de Mr. Il a coupé ce virage pour venir se placer devant le véhicule.



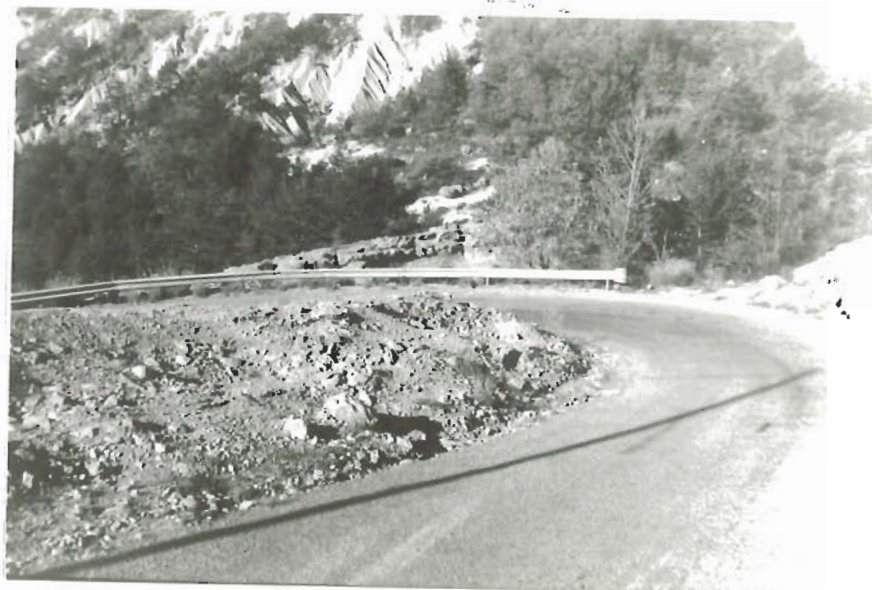
CLICHE N° 7

- Vue de la D. 110, sens BRAUX -
R.N. 202, après le virage
(Cliché n° 6). L' O.V.N.I.
s'est remis derrière le véhicu-
le de Mr. , continu-
ant à le suivre.

CLICHE N° 8

- Vue de la D. 110, sens BRAUX -
R.N. 202.

Deuxième épingle à cheveux vers
la gauche. L' O.V.N.I. suivait
toujours le véhicule de Mr.



CLICHE N° 9

- Vue prise au milieu du terre-
plein, formant le virage à
gauche. (Cliché n° 8).

L' O.V.N.I. est passé à cet
endroit pour venir se placer une
nouvelle fois devant le véhicule
de Mr.



CLICHE N° 10

- Vue de la D. 110, sens BRAUX - R.N. 202. Cliché pris de la D. 110, vers le terre-plein, formant la troisième épingle à cheveux.

L' O.V.N.I. qui suivait le véhicule de Mr. _____, est passé au dessus de ces arbres, et est venu se placer une troisième fois devant le véhicule.

CLICHE N° 11

- Vue de la D. 110, sens BRAUX - R.N. 202.

L' O.V.N.I. se replaçait derrière le véhicule de Mr. _____, continuait à le suivre.



CLICHE N° 12

X- Endroit où l' O.V.N.I. a brusquement disparu. D. 110, sens BRAUX - R.N. 202 (P.K. n° 2).



CLICHE N° 13

- Secteur où l' O.V.N.I. a brusquement disparu.

Cliché pris en direction du NORD-OUEST.

CLICHE N° 14

- Vue de l'ancienne route de BRAUX.

Cliché pris en direction du NORD - EST.



CLICHE N° 15

- Vue de la D. 110, sens R.N. 202 BRAUX. Endroit où l' O.V.N.I. a brusquement disparu.

Cliché pris en direction du SUD - EST.



CLICHE N° 16

- Vue de l'une des traces de pas que nous avons remarqué sur le plateau dit "de Braux". Cette trace de pas a été photographiée car nous avons constaté que nos propres pas de marquaient ~~pas~~ que très peu dans ce terrain au sol ferme.

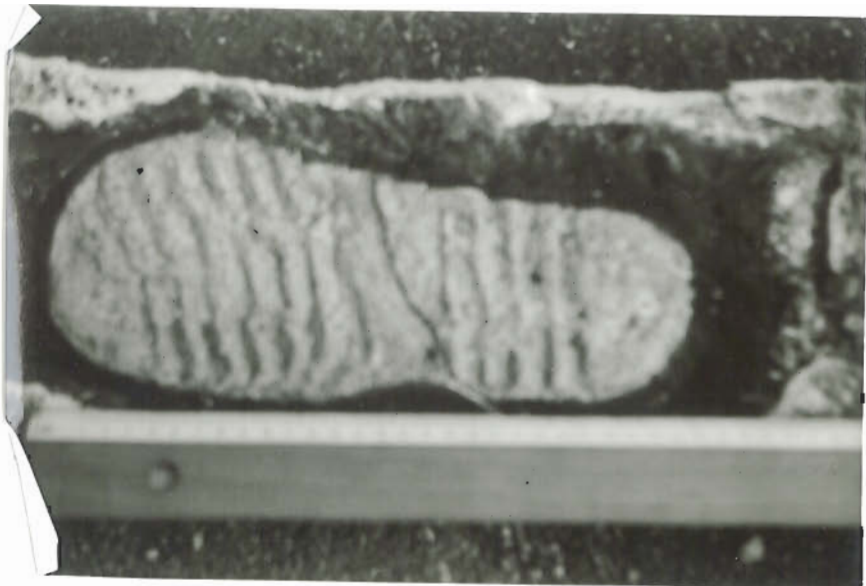
Il est très probable que cette empreinte ait été laissée par un chasseur quelques jours auparavant, alors que les conditions climatiques étaient différentes. (Sol rendu plus souple du fait du dégel).

CLICHE N° 17

- Empreinte de pas remarquée sur le plateau de Braux.

Plâtrage.

Cette trace mesure 29,5 cm de longueur - 12 cm de large "plante" - 9 cm de large "talon".



CLICHE N° 18

- Même cliché que le n° 17, mais vue légèrement rapprochée.

BRIGADE

79306756

OBSERVATION D' UN O.V.N.I.

Personne concernée :

Mr.



GROQUIS APPROXIMATIF DE L' O.V.N.I. APERCU PAR MONSIEUR

COULEURS VARIANT DU BLANC AU ROUGE, EN PASSANT PAR LE JAUNE ET L'ORANGE.

CET O.V.N.I. EMETTAIT UN " BIP - BIP " TRÈS AIGU ET TRES RAPIDE.

DESSIN EN COULEUR ETABLI EN PRESENCE DE MONSIEUR _____ EN FONCTION
DES EXPLICATIONS QU'IL NOUS A FOURNIES.

DIMENSION APPROXIMATIVE : DEUX A TROIS METRES DE DIAMETRE



ARTICLES DE JOURNAUX DECOUPES DANS LE JOURNAL

LE PROTECTORAT, AUX DATES DES 3 - 4 - 5 et 6 DECEMBRE 1979.

RECUEIL N° 455

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

« OBSERVATION D'UN O.V.N.I. »

PRODIGE CONSTATÉ :

Non classé

P.V. N° 455 du 2 Décembre 1979.

ENCORE LES O.V.N.I.

● Une boule de feu aperçue à Annot (Alpes-de-Haute-Provence)

Un « O.V.N.I. » « poursuit » le boucher

DIGNE. — « Je ne sais pas comment c'est arrivé, ni comment c'est reparti ». Encore sous le choc de l'événement, le boucher à Annot, raconte l'extraordinaire mésaventure qu'il a vécue samedi soir.

Il était 18 heures, quand le boucher revenait d'une tournée au village de Breux. Soudain, la route s'éclaircit violemment et il aperçoit au-dessus de son véhicule un « boule de feu ».

L'objet volant, très lumineux

« escorte » la voiture du boucher d'Annot durant quelques kilomètres, puis disparaît.

« J'étais vraiment pas rassuré, commente encore le témoin et je ne peux décrire cet objet autrement que de forme angulaire et répandent une lumière extraordinaire. »

Cette extraordinaire témoignage, M. Digne a confié aux gendarmes qui ont refait dimanche, l'itinéraire du boucher d'Annot sans toutefois enregistrer des indices « palpables ».

PV n° 635 du 2.12.79

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL.

le 10.12.1979

Le Gendarme

.A.P.J.

LE PROVENCAL N° 12560 du 4-12-79

L'O.V.N.I. d'Annot Déjà en 1976 à Entrevaux...

DIGNE. — Il y a peu d'indices nouveaux dans l'« affaire de l'O.V.N.I. d'Annot ».

On sait que, samedi soir, vers 19 heures, M. boucher à Annot, revenant de tournée, a été escorté durant plusieurs kilomètres par un objet très lumineux qui a disparu comme il était venu, c'est-à-dire sans raisons apparentes...

C'est la première fois que l'on enregistre pareil phénomène dans cette région. Ajoutons seulement qu'à Entrevaux en 1976, un procès-verbal de gendarmerie a été dressé faisant état de traces suspectes (deux

sillons parallèles) repérées par un berger à la suite d'une observation.

L'Objet d'Annot était d'un diamètre avoisinant les trois mètres, de couleur très blanche au centre et rougeoyante sur les bords. L'Objet avait la faculté de disparaître derrière le véhicule du boucher d'Annot à l'entrée d'un virage pour se retrouver... devant au sortir de la courbe ! Enfin, un « vrombissement » accompagnait les déplacements de l'O.V.N.I. au-dessus de la voiture de M. Vincenzi...

LE PROVENCAL N° 12563 du 5-12-79

L'O.V.N.I. d'Annot aurait été aperçu à Serre-Ponçon

MANOSQUE. — Samedi dernier, entre 18 heures et 19 h. 30, deux jeunes gens de la région de Barcelonnette qui se trouvaient à proximité du lac de Serre-Ponçon, ont été les témoins des évolutions d'un étrange objet dans le ciel. Il s'agissait d'un objet lumineux qui se dirigeait du Nord-Est vers le Sud-Ouest. L'O.V.N.I. s'est arrêté quelques instants au-dessus du lac,

puis, après une « marche arrière », s'est défilé à une vitesse vertigineuse.

C'est après avoir lu dans nos colonnes l'aventure survenue au boucher d'Annot qui, rappelons-le, a été suivi samedi après-midi par une « soucoupe volante », que les deux jeunes gens ont fait le rapprochement avec leur observation, et en ont fait part à leur entourage.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL. ANNOT, le 10.12.1979

Le Gendarme

A.P.J.

OVNIS

Le boucher d'Annot raconte sa « rencontre du 3^e type »

La preuve de l'existence des objets volants non identifiés se préciserait-elle ? Leurs manifestations ne cessent aujourd'hui semble-t-il de venir troubler la vie quotidienne de gens de tous milieux, de toutes nationalités.

Les sceptiques sont encore nombreux, certes, mais s'affichent moins apparemment. A Annot, paisible chef-lieu de canton, replié aux confins des Alpes-de-Haute-Provence, en direction de l'arrière-pays niçois, ils auraient même plutôt tendance à plier devant l'évidence, celle dont a fait état lundi le boucher de la localité.

Solide gaillard d'une quarantaine de printemps. Un père de famille tranquille et estimé dans le pays où sa réputation de « sérieux » n'est sûrement pas bâtie sur de la galéjade !

2 KILOMETRES DE POURSUITE SUR LA ROUTE

Le témoignage d'un seul homme pouvait évidemment engendrer quelque crédulité. Mais l'état d'esprit du boucher d'Annot, depuis trois jours élité, en proie à une violente angoisse nerveuse, combat ce sentiment que l'ont dit somme toute « injustifié » à Annot. Ici, dans la contrée, les langues se délient. Pas celle du témoin choqué, paradoxalement, mais dont la version des faits a été prise très au sérieux par les gendarmes de la brigade territoriale. Surtout qu'ici, dans la contrée, on se souvient de l'« aventure » vécue en 1978 par des bergers qui, à l'époque, n'avaient pas voulu « en dire plus » par crainte de passer pour des « imbéciles » ! Bref, revenons à nos moutons...

Samedi soir, 19 h. 30-19 h. 45. Il fait nuit noire sur le pe-

tite départementale reliant Annot à Braux où le boucher vient d'achever sa tournée de ravitaillement. Au volant de sa fourgonnette, il n'est plus maintenant qu'à 5 km environ de son domicile annotin. Soudain, à la sortie d'un lacet au « Champ Long », une grosse boule orangeâtre apparaît.

« La boule, d'une grosseur de 2 ou 3 mètres environ, stationnait sur le côté de la route, suspendue en l'air à une hauteur équivalente à celle de mon fourgon », dit le boucher. La peur m'a envahi. J'ai foncé.

Après un lacet, j'ai cru le distancer, mais dans le rétroviseur la voilà derrière moi, cette fois, puis à côté du véhicule. Impossible de lui fausser compagnie. A chaque virage je la perdais de vue. A chaque fois, elle réapparaissait. Glacé par la « trouille » je n'avais qu'une hâte : rentrer chez moi au plus vite. La boule m'a suivi comme ça au moins 2 kilomètres, pratiquement jusqu'au croisement des routes d'Annot et Nice ».

« UN SINISTRE BRUIT INDEFINISSABLE... »

« Ce qui m'a le plus impressionné, poursuit le boucher, c'est ce sinistre bruit, une sorte d'appels rapides qui résonnaient dans mes oreilles, venant de l'appareil. Un bruit indéfinissable, strident et précipité, que je n'oublierai jamais ».

Ce n'est que le lendemain, dimanche, que le boucher a raconté son histoire à quelques-uns de ses proches amis. « On le sentait extrêmement choqué » selon ces derniers qui rapportaient encore hier au Café à Annot : « Vous savez, ça fait toute la guerre

d'Algérie. Outre-mer, il a eu souvent peur pendant les événements, mais jamais comme cette fois ». Avant-hier, devait se coucher, « les tripes nouées » par toute l'émotion. Le médecin est venu le voir à deux reprises.

UN ASPECT PARTICULIER DU PHÉNOMÈNE

A l'heure où les gendarmes d'Annot dressent le P.V. de ce fait croquis à l'appui (devant être transmis en 10 exemplaires dont un au service de l'aérospatiale compétent pour ce genre d'affaires depuis quelques années), il est quand même intéressant de noter pour Annot, cet aspect particulier du phénomène : si, jusqu'à présent, de nombreux témoignages font état d'observations silencieuses, cette fois, ce phénomène était accompagné d'un bruit encore jamais entendu dans tous les constats relevés.

Ainsi, le « dossier secret des OVNI » s'enrichit d'une pièce supplémentaire après les observations faites dans notre région (à Valence notamment il y a une douzaine d'années). Une page, certes, qui n'a pas la prétention de fournir réponse définitive à une grande interrogation, mais qui nous fait revenir en mémoire l'affirmation de James McDivitt, astronaute de « GEMINI 4 » et d'« APOLLO 9 » :

« Ce serait faire preuve de beaucoup de naïveté que de croire que nous sommes les seuls êtres vivants et intelligents dans l'univers. J'espère avoir l'occasion durant ma vie de communiquer avec un autre-terrestre... »

Jean-Yves THILÈNE.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL.

ANNOT, le 10.12.1979

Le Gendarme

A.P.J.